

Art du verre et du cristal

Le titulaire du CAP Arts du verre et du cristal est employé dans les secteurs de la fabrication et de la transformation du verre à la main ou semi-automatique : flaconnage, luminaire, bijouterie et accessoires de mode, création d'art, art de la table, décoration architecturale et éventuellement verrerie scientifique. Il exerce le plus souvent en atelier au contact des fours ou sur des produits en cours d'achèvement. Pour réaliser une pièce de verre, il effectue d'abord le "cueillage" de la pâte de verre à l'aide de la canne, puis la façonne et effectue le soufflage pour lui donner la forme souhaitée. Il effectue ensuite le pressage, réalise le parachèvement (traçage, sciage, polissage...) puis le décor de la pièce (taille, sablage...). Le professionnel du cristal pratique à la fois le travail à chaud et à froid.

Sa connaissance du matériau et sa maîtrise des gestes techniques lui permettent de préparer le poste de travail, les outillages et la matière d'œuvre, de façonner la matière en vue de la réalisation d'un produit, de contrôler et ajuster sa propre mise en œuvre et d'en rendre compte.

Enfin, l'évolution des marchés et la multiplicité des produits qui relèvent pour certains, de produits de luxe et pour d'autres, d'objets d'art, nécessitent une sensibilisation aux courants artistiques historique et contemporain.

↪ Débouchés

Le titulaire du CAP Arts du Verre et du Cristal exerce son activité dans les secteurs de la verrerie – cristallerie, de la miroiterie, du vitrail, de la décoration sur verre au sein de structures de tailles différentes (très petites entreprises, entreprises artisanales, petites et moyennes entreprises). Les productions de ces structures peuvent relever des domaines suivants (arts de la table, vitrail et décoration architecturale, ameublement et décoration, luminaire, flaconnage, accessoires de mode, bijouterie, édition d'art, enseigne et signalétique, verrerie technique et scientifique).

↪ Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

↪ Programme

| Grille horaire (a) | 1 ^{ère} année | 2 ^{ème} année |
|--|------------------------|------------------------|
| Enseignement professionnel | 333h30 | 312h |
| Enseignements professionnels et français en co-intervention (b) | 43h30 | 39h |
| Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b) | 43h30 | 39h |
| Réalisation d'un chef d'œuvre(c) | 87h | 78h |
| Prévention Santé Environnement | 43h30 | 26h |
| Français, Histoire-Géographie | 43h30 | 39h |
| Enseignement moral et civique | 14h30 | 13h |
| Mathématiques – Physique-Chimie | 43h30 | 39h |
| Langue vivante | 43h30 | 39h |
| Arts appliqués et culture artistique | 29 | 26h |
| Education physique et sportive | 72h30 | 65h |
| Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation | 101h30 | 91h |
| Période de formation en milieu professionnel (semaines) | 6 à 7 | 6 à 7 |

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil



Enseignements professionnels

- La méthodologie de la mise en œuvre
- La préparation des supports et des matières d'œuvre
- La réalisation des ouvrages
- Le contrôle qualité et finition
- Verre chaud
- Parachèvement, Décor
- Communication technique
- Technologie
- Prévention Sécurité Environnement

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Analyse technique et réalisation, coeff. 14 (dont 1 pour Prévention Santé Environnement)

Enseignement général :

- Expression française Histoire-Géographie, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1

Statistiques

Académie de Toulouse : pas de statistiques disponibles

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant,

obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM.

Principales poursuites d'études

- Bac Pro Artisanat et métiers d'art option verrerie scientifique et technique
- BMA Verrier décorateur
- BMA Souffleur de verre

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Où se former en Occitanie

81 Sorèze

Antenne de l'URMA **A** ↗

A Formation en apprentissage

↗ Internat hors établissement

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguéil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr